

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2013

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 15 / En exercice : 12 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 11

Date de la convocation : 17 septembre 2013 / Date d'affichage : 17 septembre 2013

L'an deux mil treize, le jeudi vingt six septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur Serge PAGET, Maire.

Présents : M. Serge PAGET, Mme Chantal CALLENS, Mrs Jacques ZIRNHELT, Thierry TRONCHET, Hervé MARCUZZI, Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ, Mme Emilie BURNIER-FRAMBORET, Mrs Grégory MILLION, Hervé PUGNAT et Mme Nadine SOCQUET-JUGLARD.

Absent(es) : M. Michaël BOTTOLLIER-DEPOIS

Absent(es) excusé(es) :

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : M. Fabrice DEVERLY : pouvoir à M. Serge PAGET

Secrétaire de séance : M. Thierry TRONCHET

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de modifier l'ordre du jour de la séance comme suit :

- Ajout de trois délibérations non inscrites à l'ordre du jour :

« ECHO DU JAILLET : contrat de maîtrise d'œuvre » ;

« CHALET D'ACCUEIL DU DANDRY : Equipement en distributeurs boissons et snacks » ;

« PROJET EDUCATIF LOCAL : validation du projet pour l'année scolaire 2013/2014 »

Ces modifications étant validées par l'Assemblée, la séance peut commencer.

Délibération du Conseil Municipal n°2013-092

AMÉNAGEMENT D'UN CHALET D'ACCUEIL SUR LE FRONT DE NEIGE DU « DANDRY »

- Avenants aux marchés de travaux attribués le 29 mai 2013

Monsieur Thierry TRONCHET, adjoint au Maire, rappelle le contenu du projet de construction d'un chalet d'accueil sur le front de neige du Dandry, dont les travaux sont en cours et l'échéance de réalisation programmée pour le mois de novembre 2013.

Deux avenants aux marchés de travaux initiaux sont à prévoir, et s'expliquent par :

- ⇒ La nécessité d'enrochements supplémentaires pour assurer un confortement de talus et de soutènement en aval du parking,
- ⇒ La mise en place d'une interface clientèle sonorisée pour les caisses des remontées mécaniques et de l'Ecole de Ski Français.

Le montant des avenants sont les suivants :

Lot	Entreprise	Objet	Montant
1	SYBOLE	Enrochements	5 620,00 € HT
5	SERMET	Equipements de sonorisation caisses	7 640,00 € HT
Total			13 260,00 € HT

Le Conseil Municipal, son adjoint au Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

VALIDE les travaux susvisés,

DONNE délégation à Monsieur le Maire pour la signature des avenants présentés :

- SYBOLE, avenant n°1, pour un montant de 5 620.00 €HT
- SERMET, avenant n°1, pour un montant de 7 640.00 €HT

Délibération du Conseil Municipal n°2013-093

AMÉNAGEMENT D'UN CHALET D'ACCUEIL SUR LE FRONT DE NEIGE DU « DANDRY »

- Attribution d'un marché de fourniture de distributeurs de boissons et de snacks.

Monsieur le Maire rappelle le contenu du projet de construction d'un chalet d'accueil sur le front de neige du Dandry, dont les travaux sont en cours et l'échéance de réalisation programmée pour le mois de novembre 2013.

Afin d'améliorer l'accueil sur le site, il est prévu l'implantation de deux distributeurs permettant de proposer à la clientèle des boissons chaudes, froides et des snacks.

Deux entreprises ont remis une offre dont les conditions tarifaires sont présentées comme suivant :

Entreprise	Distributeur Boissons chaudes	Distributeur boissons froides et snacks	Blindage	Total HT
AUTOBAR	6 348,24 €	6 039,08 €	2 409,00 €	14 796,32 €
EASY D.A.	5 625,00 €	6 957,00 €	2 705,00 €	15 287,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir analysé les offres et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

VALIDE l'offre remise par l'entreprise AUTOBAR, avec le blindage, pour un montant de 14 796,32 € HT.

DONNE délégation à Monsieur le Maire pour la signature de ce marché.

Délibération du Conseil Municipal n°2013-094

REPROFILAGE DE LA ROUTE DES COMMUNAILLES

- Avenant n°1 au marché de travaux de « génie civil » attribué le 30 août 2013

Monsieur le Maire rappelle le contenu du projet d'aménagement de la route des Communailles et de l'accès aux hangars des services techniques dont le marché de travaux a été attribué à l'entreprise **A. PUGNAT et fils** lors de la séance du 30 août 2013.

Un avenant au marché de travaux est aujourd'hui proposé pour une nouvelle solution de reprofilage de la voie facilitant l'accessibilité aux hangars techniques et répondant d'avantage aux attentes des riverains.

Le détail de l'avenant est le suivant :

Lot	Entreprise	Objet	Montant
1	PUGNAT	Modification des volumes de déblais et de la fondation de chaussée.	4 327,50 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, son Maire entendu, à l'unanimité des présents,

VALIDE les travaux susvisés ;

DONNE délégation à Monsieur le Maire pour la signature de l'avenant présenté :

Entreprise **A.PUGNAT et fils : Avenant n°1, pour un montant de 4 327,50 € HT**

Délibération du Conseil Municipal n°2013-095

OFFICE DE TOURISME

- Désignation des représentants au sein de l'E.P.I.C.

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

En complément de la délibération 2013-080 du 30 août 2013, l'Assemblée est invitée à se prononcer sur la nomination des cinq membres du conseil municipal constituant le 1^{er} collège du Comité de direction de l'EPIC et sur le mode de désignation des membres représentants le second collège pour la période du 1 janvier 2014 au 31 mars 2014 (date de la fin du mandat du conseil municipal).

⇒ Premier collège du Comité de direction :

Sont proposés : Serge PAGET, Jacques ZIRNHELT, Nadine SOCQUET-JUGLARD, Emilie BURNIER-FRAMBORET, Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ.

⇒ Second collège du Comité de direction :

Il est proposé que, pour la période du 1 janvier 2014 au 31 mars 2014 (date de la fin du mandat du conseil municipal), les membres du second collège siégeant au comité de direction soient désignés par le Conseil d'Administration de l'actuelle association « Office de Tourisme de Cordon ».

Le C.A. de l'actuelle association « Office de Tourisme de Cordon », s'étant réuni le 23 septembre dernier, a proposé la désignation de :

En tant que membres titulaires : Maddy PAGET, Pascal PRESTAVOINE, Caroline PETITJEAN, Bernard ZIRNHELT.

En tant que membres suppléants : Marilyne GODET, Jean-Claude BOTTOLLIER-LEMALLAZ, Sandrine GAGLIARDI, Martine MABBOUX.

Le Conseil Municipal, son Maire entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

DÉSIGNE Mrs Serge PAGET, Jacques ZIRNHELT, Mmes Emilie BURNIER-FRAMBORET, Nadine SOCQUET-JUGLARD, et M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ comme représentants du premier collège du Comité de direction de l'E.P.I.C. ;

VALIDE la désignation de Mmes Maddy PAGET, Caroline PETITJEAN, Mrs Pascal PRESTAVOINE et Bernard ZIRNHELT comme représentants titulaires ; et M. Jean-Claude BOTTOLLIER-LEMALLAZ, Mmes Sandrine GAGLIARDI, Marilyne GODET et Martine MABBOUX comme représentants suppléants du second collège du Comité de direction de l'E.P.I.C. pour la période du 1 janvier 2014 au 31 mars 2014.

Délibération du Conseil Municipal n°2013-096

GESTION DU PERSONNEL – SERVICES TECHNIQUES

- Recrutement d'un agent non titulaire lié à un accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

VU la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour assurer les fonctions d'agent technique polyvalent, pour faire face à un surcroît de travail au sein des services techniques,

Le Conseil Municipal, son Maire entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

DÉCIDE de créer, pour accroissement temporaire d'activité, l'emploi suivant :

- Adjoint technique 2^{ème} classe, du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014 (*durée de 12 mois maximum, non reconductible*), dont la rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 419, indice majoré 372 ;

PRÉCISE que la durée hebdomadaire de cet emploi sera de 35 heures/semaine.

Délibération du Conseil Municipal n°2013-097

GESTION DES ORDURES MENAGERES

- Convention de mise à disposition de service et de matériel à la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc

Monsieur le Maire, rapporteur, rappelle que la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc a pris la compétence « Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés (collecte et traitement) depuis le 01/01/2013.

A ce titre, Monsieur le Maire présente les principales caractéristiques du projet de convention de mise à disposition de service et de matériel à établir entre la commune – antérieurement compétente – et la CCPMB – collectivité bénéficiaire.

Le Conseil Municipal,

Vu l'arrêté n° 2012331-0005, portant création de la CCPMB et approuvant ses statuts, en date du 26/11/2012 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 24/04/2013, donnant délégation au Président de la CCPMB pour la signature des conventions de mise à disposition de services et de matériel ;

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, son Maire entendu, à l'unanimité des présents,

APPROUVE le projet de convention de mise à disposition de service et de matériel proposé par la CCPMB,

AUTORISE le Maire à signer le document ainsi que toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant.

Délibération du Conseil Municipal n°2013-098**VOIRIE COMMUNALE**

- Mise à jour du tableau de classement des voies communales et inventaire des chemins ruraux

M. le Maire rappelle que la dernière mise à jour du tableau de classement des voies communales et inventaire des chemins ruraux a été réalisée en 2002 et approuvée par délibération du conseil municipal du 26 juillet 2002.

Cette mise à jour avait permis d'identifier 14 310 mètres de voies communales, 24 710 mètres de chemins ruraux et 15062 mètres carrés de places et parkings.

M. le Maire fait état des modifications à apporter à ce tableau afin d'être en conformité avec la situation actuelle.

Considérant que ces opérations de classement et de déclassement n'ont pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par les voies, la présente délibération approuvant le classement/déclassement de voies communales est dispensée d'enquête publique en vertu de l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

M. le Maire propose d'approuver le nouveau tableau de classement des voies communales et inventaire des chemins ruraux, dont il est fait lecture.

Le Conseil Municipal, son Maire entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

APPROUVE la nouvelle mise à jour du tableau de classement des voies communales et inventaire des chemins ruraux, annexé à la présente ;

FIXE la longueur de voies communales à 14 280 mètres, la longueur de chemins ruraux recensés à 24910 mètres, et 15620 mètres carrés de places et parkings.

Délibération du Conseil Municipal n°2013-099**DONATION**

- Acceptation d'une donation à la Commune.

Monsieur le Maire rappelle le contenu du don de biens immobiliers de Monsieur et Madame GELLY à la Commune de CORDON, qui ont fait l'objet d'une expertise établie par M. SOUVIGNET, géomètre expert.

En contrepartie de cette donation, il est demandé à la Commune de réaliser rapidement un projet d'intérêt général pour les habitants du village.

Pour répondre à cette demande, la Commune s'engage à réaliser des travaux permettant une meilleure fonctionnalité et une amélioration esthétique du bâtiment de l'Echo du Jaillet avant le 31 décembre 2015.

Un acte notarié récapitulant l'estimation des biens donnés par Monsieur et Madame GELLY ainsi que les modalités de cette donation doit être établi. Il indiquera, en outre, le montant estimatif détaillé des travaux devant être réalisés sur le bâtiment de l'Echo du Jaillet.

Il précisera également qu'au décès du dernier vivant, ou à l'abandon de l'usufruit, la Commune pourra vendre les biens donnés pour réaliser, avec le reste des fonds, des actions culturelles, sociales ou scolaires.

L'Assemblée est invitée à accepter la donation et ses contreparties présentées ci-dessus et à autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié en question.

Le Conseil Municipal, son Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

ACCEPTTE la donation présentée ci-dessus et les conditions s'y afférant ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié dont il est question dans la présente et, de manière plus large, tout document relatif à ce projet.

Délibération du Conseil Municipal n°2013-100

AMELIORATION QUALITATIVE DU BATIMENT DE L'ECHO DU JAILLET

- Validation de la mission de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle le contenu du projet d'amélioration qualitative du bâtiment de l'Echo du Jaillet, objet de l'affectation d'une partie du don de Monsieur et Madame GELLY.

Ces travaux concernent :

- L'abaissement des scènes du kiosque et de la grande salle ;
- La création d'un escalier d'accès au kiosque ;
- La création d'un appentis reliant le kiosque au bâtiment, incluant un local de rangement ;
- L'intégration d'un éclairage sur ces aménagements extérieurs ;
- Sur la façade Est : L'agrandissement de 6 baies existantes qui seront fixes et le remplacement de deux autres en oscillo-battant. Ces baies seront équipées de volets roulant électriques ;
- Sur la même façade, la création d'un balcon de service.

La commune s'est engagée en contrepartie du don à réaliser et à financer les travaux avant la fin 2015, et à indiquer leur montant estimatif détaillé dans l'acte notarié relatif au don avant la fin de l'année 2013.

Pour répondre à ces échéances, il convient de valider la mission complète de l'équipe de maîtrise d'œuvre du cabinet d'architecture « Gilles OTTONE » pour un montant de 19 000 € HT.

Le Conseil municipal, son Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

VALIDE la mission de maîtrise d'œuvre présentée par le cabinet d'architecture Gilles OTTONE d'un montant de 19 000 € HT,

DONNE délégation à Monsieur le Maire pour la signature de ce marché.

Délibération du Conseil Municipal n°2013-101

SECOURS SUR PISTES

- Contrat de prestations de services pour le transport sanitaire en station

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la circulaire ministérielle du 4 décembre 1990 relative au remboursement des frais de secours pour le ski alpin et de fond prévoit que « les

secours sur les domaines skiables comprennent non seulement les recherches et le transport sur les pistes ou hors pistes, mais aussi les évacuations d'urgence jusqu'au centre de soins approprié à l'état de la personne ».

Afin que soient assurées ces opérations de transports sanitaires, il avait été établi un contrat avec un intervenant privé qui est échu depuis la dernière saison hivernale ; ce qui a donné lieu à une consultation des ambulanciers du secteur.

Une seule offre a été reçue, celle des « Ambulances Vallée de Chamonix ».

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre des « Ambulances Vallée de Chamonix » pour une durée de 3 ans, moyennant un prix unitaire d'intervention de **158 € (TTC) en 2013/14, 162 € en 2014/15 et 166 € en 2015/16** pour le transport du bas des pistes vers les cabinets médicaux de Combloux, Sallanches ou l'hôpital de Sallanches.

Pour mémoire, les tarifs des trois dernières années étaient de **143 € TTC en 2010/11, 148 € en 2011/12 et 154 € en 2012/13**

Le Conseil Municipal, son Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer le contrat de prestations de services avec les « AMBULANCES VALLEE DE CHAMONIX », à qui il n'est conféré aucune exclusivité étant donné que le Maire reste maître de l'opportunité du choix d'autres dispositions à mettre en œuvre pour la bonne exécution des secours,

MANDATE Monsieur le Maire afin de veiller à l'application des dispositions du contrat sus indiqué.

Délibération du Conseil Municipal n°2013-102

PROJET EDUCATIF LOCAL

- Validation du projet pour l'année scolaire 2013/2014

Madame Chantal CALLENS, 1^{ère} adjointe au Maire, expose le projet suivant :

Après concertation avec les associations locales, la commission municipale déléguée aux affaires scolaires sollicite le renouvellement du partenariat avec la Direction départementale de la cohésion sociale (service politiques solidaires et politiques de jeunesse) sous la forme d'un « Projet Educatif Local » pour l'année scolaire 2013/2014, dont le plan de financement se présente comme suit :

<u>Charges</u>	<u>Montant</u>	<u>Produits</u>	<u>Montant</u>
60 - Achats		70 - Produits de fonctionnement	
matériel	500	Participation des familles	23 540
		Produit des activités annexes (entrées concerts + location vélos, stage vélo)	2 460
61 - Services extérieurs		74 - Subventions d'exploitation	
Transport	0	<i>Etat (préciser)</i>	
Assurance	400	Direction de la cohésion sociale	2 400
Location	710	Autre, à préciser	
62 - Autres services extérieurs		Collectivités territoriales (préciser)	
Formation		Département	750
		Commune	11 750
63 - Impôts et taxes			
64 - Charges du personnel		CAF	
rémunération de contractuels	35 500	Prestation de service CAF	

		Aide aux vacances CAF	
65 - Autres charges gestion courante			
Frais de gestion	1 000		
Entretien aire VTT	540		
67 - Charges exceptionnelles		CNASEA emploi aidé	
Cotisations fédé. musique + VTT	2 250	Part du ou des porteurs de projets	
68 - Dotations		75 - Autres produits de gestion	
		cotisations	
Sous-total charges prévisionnelles	40 900	Sous-total des produits prévisionnels	40 900
86 - Mise à disposition gratuite		87 - contributions volontaires	
personnels bénévoles		Actions bénévoles	
		Dons	
Total des charges	40 900	Total produits	40 900

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, son adjointe au Maire entendue, à l'unanimité des présents,

APPROUVE le projet éducatif local susvisé et le plan de financement de cette action pour l'année scolaire 2013/2014 ;

SOLLICITE le soutien de la Direction départementale de la cohésion sociale à hauteur de 2000€ ;

DONNE délégation à Monsieur le Maire pour signer les documents correspondants à cette décision.

COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS DE COMMISSIONS & QUESTIONS DIVERSES
--

FIN DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2013

Suivent les signatures, pour extrait conforme.

Serge PAGET
Chantal CALLENS
Hervé MARCUZZI
Jacques ZIRNHELT
Thierry TRONCHET
Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ

Emilie BURNIER-FRAMBORET
Michaël BOTTOLLIER-DEPOIS
Grégory MILLION
Fabrice DEVERLY
Hervé PUGNAT
Nadine SOCQUET-JUGLARD